

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 18 septembre 2025 et affichée le 18 septembre 2025.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, Mme Mireille DARTHOIS, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, Mme Jocelyne RATEL, Mme Antonia RIZZA, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Damien DAL MAGRO à Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI
Mme Amina DELEPORTE à Mme Antonia RIZZA
M. Dominique LAURENT à M. Albert WALLECK
M. Bernard PREVOT à Mme Colette NEGRI
Mme Christine THILL à M. Pierre GUYON
M. Jean-Pierre VIGNOLI à M. Daniel MALNORY

Secrétaire de Séance : Mme Colette NEGRI

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Consultation sur le projet de plan d'action pour un chauffage au bois domestique performant sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère des trois Vallées
- Granulats Vicat : Quitus d'exploitation
- Proposition d'acquisition de parcelle
- Réfection de l'éclairage du terrain de football : demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
- Cession du matériel de Police Municipale Mutualisée : rectification
- Convention de partenariat entre la commune d'ENNERY avec le comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer et l'association Ennery Fitness
- Recensement de la population : création de poste d'agent coordonnateur et d'agents recenseurs
- Bons associatifs
- Subvention prise en charge par la commune
- Renouvellement de la convention concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels confiées au Centre de Gestion de la Moselle
- Modification du tableau des effectifs
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2025-28 CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN D'ACTION POUR UN CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE PERFORMANT SUR LE TERRITOIRE DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DES TROIS VALLEES

L'avis du Conseil Municipal est requis au titre de la consultation des conseils municipaux des 106 communes et des conseils communautaires des 7 EPCI présents sur l'aire du plan de protection de l'atmosphère (PPA) des trois Vallées.

En application de l'article L.222-6-1 du code de l'environnement, ce plan d'action vise à réduire de 50% entre 2020 et 2030 les émissions de particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres, ayant des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement et comprend 6 axes : Sensibilisation du public et des acteurs du territoire, accompagnement au renouvellement, amélioration de la performance des équipements de chauffage au bois, promotion de l'utilisation d'un combustible de qualité, rénovation énergétique des logements, charte d'engagement du plan bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de plan d'action pour un chauffage au bois domestique performant sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère des trois Vallées
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-29 GRANULATS VICAT : QUITUS D'EXPLOITATION

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'acte notarié en vue du versement par la Société Granulats Vicat d'un quitus d'exploitation d'un montant de 51 493.83 €. Celui-ci provient de l'exploitation de parcelles communales cadastrées section 9, n°43, 44 et 111 pour une surface exploitable d'environ 87 a 13 ca.

En l'absence de contrat de foretage et de vente à la société de ces parcelles, l'indemnisation à verser à la commune est établie sur la base de l'indice GRA révisé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le quitus d'exploitation présenté par la société Granulats Vicat,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLE

La délibération est reportée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

2025-30 REFECTION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réfection de l'éclairage du terrain de football qui étaient nécessaires pour palier à la vétusté de l'éclairage devenu insuffisant et énergivore. Les travaux ont consisté en la fourniture et pose de projecteurs LED et la mise en conformité du réseau d'alimentation pour un montant de 29 771.30 € HT.

Une demande de soutien financier à hauteur de 6 000 € peut être présentée à la Fédération Française de Football au titre du financement d'installations sportives saison 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les travaux de réfection de l'éclairage du terrain de football,
- Précise que la dépense totale est inscrite au budget primitif de la commune,
- Décide de solliciter un soutien financier au Fonds d'Aide au Football Amateur à hauteur de 6 000 €,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-31 CESSIION DU MATERIEL DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE : RECTIFICATION

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'afin de donner suite à la délibération n°2025-07 en date du 10 mars 2025, concernant la cession du matériel de police municipale, il y a lieu de modifier le tableau joint à celle-ci. Ce tableau liste les matériels cédés à l'euro symbolique et doit être rectifié à la demande du Service de Gestion Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques du fait de l'imputation du montant de 300.76 € de la carte grise du véhicule Peugeot 308 IM EM-237-TM en section de fonctionnement. Le montant est ramené à 81 137.60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le montant du tableau rectifié à la demande du Service de Gestion Comptable,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2025-32 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ENNERY, LE COMITE DE MOSELLE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER ET L'ASSOCIATION ENNERY FITNESS

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la validation du partenariat entre la Ligue Contre le Cancer, l'association Ennery Fitness et la commune d'Ennery sous la forme d'une convention pour la promotion et la collecte de fonds à travers l'opération Octobre Rose qui se déroulera le 19 octobre 2025 à Ennery.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention tripartite, à passer avec le Comité de la Ligue Contre le Cancer et l'association Ennery Fitness,
- autorise Mme le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente

2025-33 RECENSEMENT DE LA POPULATION : CREATION D'1 POSTE DE COORDONNATEUR ET 5 POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain recensement des habitants d'Ennery aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. En partenariat avec l'INSEE qui

organise et contrôle la collecte des informations, la commune d'Ennery est chargée de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et recevra à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

Afin de permettre le bon déroulement du recensement 2026, il convient de créer le poste de coordonnateur et 5 postes d'agents recenseurs, nommés par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste de coordonnateur communal et de 5 postes d'agents recenseurs pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-34 BONS ASSOCIATIFS

Madame le Maire rappelle que la Commune d'Ennery a mis en place le principe d'attribution de bons associatifs aux familles d'enfants domiciliées à Ennery selon certains critères. Ces bons associatifs sont monnayables auprès des associations d'Ennery ou auprès d'associations qui ont leur siège au sein des Communes de la Communauté de Communes Rives de Moselle, lorsque cette activité n'est pas proposée par une association d'Ennery, après délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'utilisation des bons associatifs émis par la commune d'Ennery au sein de :

- Association Entente Sportive Talange pour l'activité de handball
- Association AC Volley Maizières-Lès-Metz pour l'activité de volleyball

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'utilisation des bons associatifs émis par la Commune d'Ennery au sein des associations Entente Sportive Talange et AC Volley Maizières-Lès-Metz dont l'activité n'est pas proposée à Ennery,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-35 SUBVENTION PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que la délibération n°2017-71 en date du 12 décembre 2017 établit les critères de l'aide au permis de conduire. Le décret n° 2023-1214 du 20 décembre 2023 porte abaissement de l'âge minimal d'obtention de la catégorie B du permis de conduire à dix-sept ans. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adaptation des critères en application du décret :

- Aide au permis de conduire.

Chaque jeune de la commune, âgé de 17 à 23 ans, bénéficiera lors de l'obtention du permis de conduire VL, d'une aide financière de 100€. Cette aide sera versée par virement bancaire sur le compte bancaire du demandeur sur demande écrite de sa part, reçue par la Mairie au plus tard dans un délai d'un an après l'obtention du permis, accompagnée d'une copie du permis de conduire et d'un RIB/IBAN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la modification ci-dessus apportée à la délibération n°2017-71 en date du 12 décembre 2017
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2025-36 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONCERNANT LES MISSIONS FACULTATIVES DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CONFIEES AU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 juin 2025 fixant les modalités d'intervention de la présente convention,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle arrive à son terme le 31 décembre 2025. Cette convention propose un ensemble de missions permettant de soutenir la commune d'Ennery dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels dans le but d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Madame le Maire propose son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le renouvellement de la convention concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels confiées au Centre de Gestion de la Moselle,
- Dit que le Centre de Gestion de la Moselle assurera les missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2028,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-37 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois afin de permettre une promotion interne au grade de rédacteur et trois avancements au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des emplois comme suit,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de 2025,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	0	7	6	1	7
Attaché principal	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 1e classe	B	2		2	1	1,00	2
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal 1e classe	C3	2		2	2		2
Adjoint administratif principal 2e classe	C2	1		1	1		1
FILIERE TECHNIQUE		13	1	14	13,93	0	13,93
Adjoint technique principal 1ère classe	C3	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2ème classe	C2	2	1	3	2,93		2,93
Agent de maîtrise principal		2		2	2		2
Agent de maîtrise		1		1	1		1
Adjoint technique	C1	7		7	7		7
FILIERE MEDICO-SOCIALE		0	3	3	2,57	0	2,57
ASEM principal 1e classe	C3		3	3	2,57		2,57
FILIERE CULTURELLE		1	0	1	0	1	1
Adjoint du patrimoine	C1	1	0	1	0	1	1
FILIERE POLICE		2	0	2	0	0	0
Gardien-brigadier	C2	2	0	2	0	0	0
EMPLOIS NON CITES		0	0	0	0	0	0,00
dcm du 01/09/22 1 poste apprenti 3 ans fin 31/08/25 et dcm du 12/02/24 1 poste apprenti 3 ans fin 31/08/27		0	0	0	0	0	0
dcm 12/06/2017 contractuels accroissement temporaire activité (12 mois maxi) sur une durée de 18 mois)	C1	0	0	0		0	0,00

▪ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

➤ 2025-62

Signature du marché public avec CIMTEA pour les finitions paysagères d'une partie de l'ancien cimetière et matérialisations des allées périphériques. Le montant total HT est de 14 212 €.

➤ 2025-63

Signature du marché public avec CIMTEA pour l'acquisition et la pose d'un monument en pierre. Le montant total est de 14 901 €. Travaux exonérés de TVA selon l'article 261-4-10 du CGI.

➤ 2025-64

Acceptation de la Sous-Traitance à passer entre l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE, titulaire du lot n° 01 – VRD - marché de travaux pour la rénovation énergétique et mise en conformité de

l'école maternelle d'Ennery, et l'entreprise LOR ESPACE VERT, pour la fourniture et pose de pavés béton pour un montant de 4 472.00 € HT

➤ **2025-65**

Signature du marché public avec l'agence IMHOTEP Architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Halle couverte au complexe Omnisports. Les missions consistent en la réalisation des études préalables et dépôt du permis de construire, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 10 500 € HT.

➤ **2025-66**

Signature du marché public avec YESS ELECTRIQUE pour l'acquisition d'un coffret électrique au complexe omnisports. Le montant total HT est de 411,47 €.

➤ **2025-67**

Résiliation du contrat signé le 27/07/2020 avec l'entreprise LUSTRAL pour l'entretien des communs du bâtiment situé 5 rue Marcel Decker à ENNERY. Celle-ci prend effet au 10 juillet 2025.

➤ **2025-68**

Signature d'un marché public avec l'entreprise EDIMETA pour l'achat de grilles métalliques et fixations pour les expositions. Le montant s'élève à 1 730.05 € HT.

➤ **2025-69**

Signature d'un contrat d'un montant de 1 280.00 € HT avec l'entreprise LAMBERT TELEPHONIE pour l'entretien des alarmes incendie des bâtiments : Salle omnisports, Boite à couleurs, Dojo, Groupe scolaire Albert Camus, Espace 17.

➤ **2025-70**

Signature d'un marché public de travaux pour le lot 01 VRD/terrassements avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE en vue de l'aménagement du complexe sportif « Le Breuil » à Ennery. Le montant du marché s'élève à 619 209.31 € HT.

➤ **2025-71**

Signature d'un marché public de travaux pour le lot 02 éclairage public avec l'entreprise SDEL Lumière dénomination CITEOS en vue de l'aménagement du complexe sportif « Le Breuil » à Ennery. Le montant du marché s'élève à 78 834.38 € HT.

➤ **2025-72**

Signature d'un marché public de travaux pour le lot 03 espaces verts/ mobilier avec l'entreprise TERA PAYSAGES en vue de l'aménagement du complexe sportif « Le Breuil » à Ennery. Le montant du marché s'élève à 83 819.20 € HT.

➤ **2025-73**

Signature d'un marché public de travaux pour le lot 04 mobilier sportif avec l'entreprise TERA PAYSAGES en vue de l'aménagement du complexe sportif « Le Breuil » à Ennery. Le montant du marché s'élève à 92 920.00 € HT.

➤ **2025-74**

Attribution et signature du marché avec PREVLOR BTP pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (S.P.S) concernant l'aménagement du complexe sportif « Le Breuil ». Le montant du marché s'élève à 2 145.00 € HT.

➤ **2025-75**

Signature d'un marché public avec la Société de Pompes Funèbres HIEULLE d'Hagondange concernant la fourniture et la pose d'une colonne au jardin du Souvenir d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 5 145.83 € HT.

➤ **2025-76**

Signature d'un marché avec la Société CITEOS pour l'installation d'une borne de distribution extérieure sur la place Robert Schuman, visant notamment la réalisation d'un socle béton, la fourniture et la pose d'une borne comprenant 4 prises mono et 1 prise Tétra, la conformité électrique et la fourniture du Consuel. Le montant du marché s'élève à 2 414.76 € HT.

➤ **2025-77**

Passation du marché public avec la Société PLUME pour la conception et impression du bulletin municipal d'Ennery. Le montant s'élève à 4 292.00 € HT.

➤ **2025-78**

Signature du marché avec la Société MATEC pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la requalification du site du Breuil, portant sur la Direction de l'Exécution des Travaux, pour un montant de 7 200.00 € HT.

➤ **2025-79**

Acceptation de la Sous-Traitance à passer entre l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE, titulaire du lot n° 01 – VRD - marché de travaux pour la rénovation énergétique et mise en conformité de l'école maternelle d'Ennery, et l'entreprise TERA PAYSAGES, pour l'engazonnement, la plantation de végétaux, arbres et arbustes, la mise en place d'un carré potager et de mobilier, pour un montant de 30 936,20 € HT.

➤ **2025-80**

Signature d'un marché public avec la société CITEOS concernant la remise en conformité électrique (mise à la terre) de deux mâts d'éclairage. Le montant s'élève à 483.24 € HT.

➤ **2025-81**

Signature de l'avenant n°1 avec la société CITEOS visant le remplacement des mâts des candélabres existants dans le cadre du marché public de travaux pour l'aménagement du complexe sportif Le Breuil à Ennery - Lot 02 : éclairage public. Le montant de l'avenant s'élève à 6 123.68 € HT.

➤ **2025-82**

Selon la décision n° 2025-31 du 24 avril 2025 pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée auprès de la Société ROCHA à hauteur de 14 553.19 € HT. A ce montant se déduit la reprise d'une tondeuse RANSOME pour un montant de 2000.00 € HT. Le montant de l'acquisition est donc de 12 553.19 € HT.

➤ **2025-83**

Acquisition d'un défibrillateur Mindray Beneheart C1 auprès du fournisseur ELECTRO CŒUR pour la salle polyvalente Fleury Ennery et passation d'un contrat de maintenance d'un montant annuel de 360 € HT, pour un montant total de 1500 € HT.

➤ **2025-84**

Signature d'un marché public avec la Société BTP Consultants pour la réalisation d'une mission de vérification technique avec établissement d'une attestation d'accessibilité des extérieurs du bâtiment de la Poste. Le montant du marché s'élève à 400.00 € HT.

➤ **2025-85**

Signature d'un marché public avec la Société DTF Géotechnique pour la réalisation des études géotechniques dans le cadre de la création d'une halle couverte. Le montant du marché s'élève à 1 600.00 € HT.

➤ **2025-86**

Achat de fournitures diverses, concernant la mise aux normes des aires de jeux, auprès de la Société KOMPAN. Le montant s'élève à 760.00 € HT.

➤ **2025-87**

Acceptation de la Sous-Traitance à passer entre l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE, titulaire du lot n° 01 – VRD - marché de travaux pour l'aménagement du complexe sportif Le Breuil à Ennery et l'entreprise RESO DETECT, pour la géodétection de l'ensemble des réseaux souterrains existants et réalisés avec récolement, pour un montant de 2 880 € HT.

➤ **2025-88**

Achat de végétaux pour l'aménagement du rond-point situé au croisement des Rues Pablo Picasso, Jacques Majorelle et Auguste Renoir par la Société CREA VEGETAL. Le montant s'élève à 8 739.98 € HT.

➤ **2025-89**

Acquisition d'essences végétales auprès de la Société CREA VEGETAL pour l'aménagement de l'arboretum. Le montant s'élève à 15 160.05 € HT.

➤ **2025-90**

Aménagement du rond-point situé au croisement des Rues Pablo Picasso, Jacques Majorelle et Auguste Renoir par la Société CREA VEGETAL avec la suppression et l'évacuation des végétaux et matériaux existants, le nettoyage du site et préparation du terrain. Le montant s'élève à 4 850.00 € HT.

➤ **2025-91**

L'achat d'un mitigeur thermostatique DELABIE en remplacement d'un mitigeur thermostatique collectif pour les sanitaires du gymnase, à la Société CELSIUS. Le montant s'élève à 1 036.00 € HT

➤ **2025-92**

Le branchement au gaz avec usage chauffage et l'encastrement du coffret dans un mur à l'école maternelle auprès de GRDF. Le montant s'élève à 682.67 € HT

➤ **DROIT DE PREEMPTION PAR DELEGATION DE POUVOIR**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,

Par délibération n°2020-08, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

- **DIVERS :**

- **Gens du Voyage**

La problématique des aires d'accueil des gens du voyage que rencontre la commune d'Ennery, comme les autres communes de la Communauté de Communes Rives de Moselle, est abordée.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2024 :**

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2024 adopté par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h45.

Le Maire
Ghislaine MELON